



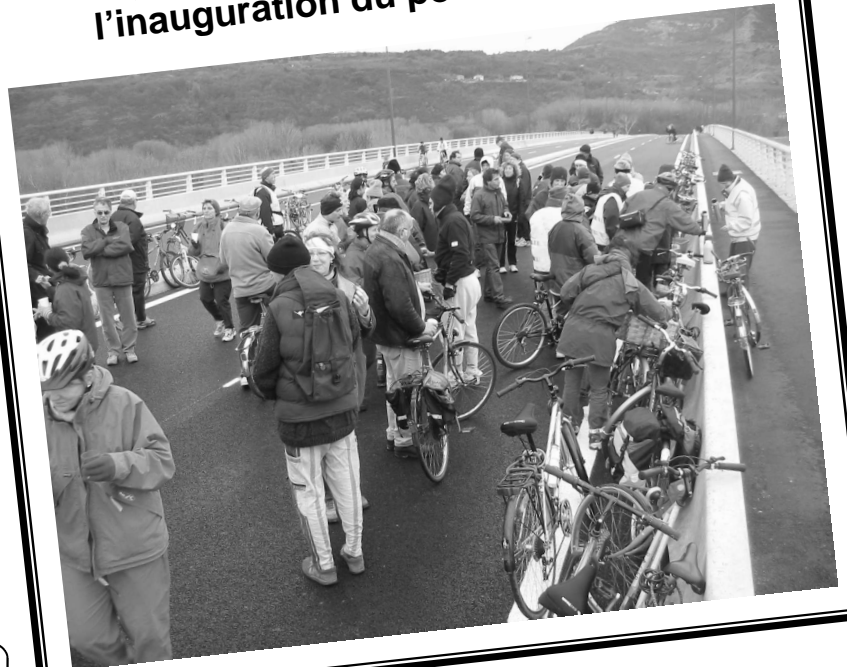
Mars 2005

Roulons En Ville à Vélo
Maison des Sociétés
Bureau 207
Rue Saint Jean
26000 VALENCE

Tél. 04 75 55 08 79

valence@fubicy.org
<http://www.valence.fubicy.org>

En grande pompe, REVV participe à l'inauguration du pont des Lômes



Etes-vous à jour
pour votre
cotisation ?

REVV...eries



Une idée chouette

Je viens d'avoir une idée chouette
Je laisse la voiture au garage
Pars à la boulangerie prendre ma baguette
Et le bon air de mon village

Je viens d'avoir une chouette idée
D'enfourcher à la manière d'un cavalier
Comme dans un vent de liberté
Ma vieille bicyclette toute piquée

Je viens d'avoir une idée chouette
Venez avec moi, n'ayez pas peur
Tous ensemble prendre votre bannette
Sur le vieux vélo de vot'grande soeur

Je viens d'avoir une chouette idée
C'est la grande sœur qui s'ra contente
Sa bécane faut la dérouiller
Pour qu'elle devienne étincelante

Je viens d'avoir une idée chouette
Car la rouille c'est aussi dans ta tête
A vélo on te voit pour de bon
Et beaucoup de gens t'aimeront.

Paul Henry Fubicy Metz

Sommaire

Une idée chouette page 1

Dossier « lutte contre le vol des vélos » page 2
page 3
page 4

Balade militante page 5

Vélociste du mois ? page 5

La place du vélo à Guilherand
..... page 6

Faire du vélo à Châteauvert
..... page 7

Sécurité éclairages page 7

La vie de l'association page 8

Si ce n'est déjà fait, pensez à renouveler votre adhésion à REVV à l'aide du bulletin inclus dans ce numéro (l'année de votre dernière adhésion est indiquée sur l'étiquette d'adresse).

Changement cette année : l'adhésion à REVV fonctionne en année civile, votre adhésion 2005 sera donc valable jusqu'à la fin 2005.

Le vol des vélos est un obstacle majeur à la pratique du vélo urbain

Nous avons été quelques uns à nous mobiliser pour prendre des mesures concrètes pour lutter contre le vol des vélos. L'affaire a démarré au Comité Directeur de la FUBicy, la fédération nationale du vélo urbain. Le départ de notre réflexion concernait des faits objectifs incontournables. Le vol des vélos est, avec la crainte de l'accident, l'un des deux obstacles majeurs à la pratique du cyclisme urbain.

Après un vol, 23 % des victimes renonceraient définitivement à la bicyclette selon F. Héran un chercheur de l'IFRESI CNRS. Et d'autres cyclistes encore rachètent un engin bas de gamme dans un hyper marché, « si c'est pour se le faire voler » ! Et F. Héran de conclure : les vols tirent le marché du cycle vers le bas.

Notons au passage que les cyclistes sportifs sont moins touchés par ce phénomène. D'une part, leurs terrains de jeux les éloignent de la cité et de ses risques, et d'autre part, ayant souvent investi dans une machine de qualité - leur « petite Reine » - à laquelle ils sont attachés, ils ne la quittent pas des yeux !

On ne voit d'ailleurs pas souvent ces beaux vélos en ville. En fait ils ne sont que très rarement stationnés en un lieu où ils peuvent être volés !

Sur les 2 600 000 vélos adultes vendus tous les ans en France, environ 400 000 disparaissent chaque année et 150 000 sont retrouvés. Ceux-là n'ont été qu'« empruntés », en raison d'un bus raté ou d'une course à faire, puis abandonnés sur la voie publique. Mais faute de pouvoir identifier leur propriétaire, la plupart rouillent dans une fourrière avant de finir dans une déchetterie.

Or il se trouve qu'ailleurs la lutte contre le vol des vélos est beaucoup plus efficace. Au Danemark comme dans certaines régions d'Allemagne, 40% des vélos volés sont retrouvés et restitués à leur propriétaire contre 1 à 2 % en France ! La raison en est une meilleure organisation de la gestion des vols et de leur déclaration.



Vélo marqué pour REVVeuse songeuse

Après avoir sondé les pouvoirs publics et ses partenaires (le Club des Villes cyclables, le CNPC les professionnels du cycles, les cyclos de la FFCT etc.), la FUBicy a pris plusieurs initiatives :

► d'abord en 2003 la création d'une commission antivols, à la charge de notre association REVV (responsable Nicolas Martin). Vous trouverez en page 4, les principaux résultats des tests effectués à Valence.

► puis au 2^{ème} semestre 2004 le lancement du marquage des vélos, simultanément avec la création d'un site sur Internet dédié à la lutte contre le vol. Voir l'article de Lucien Alessio en page suivante.

Le marquage des vélos, pourquoi faire ?

Une surprise m'attendait à la dernière Assemblée Générale de REVV fin 2004. Ma proposition d'acquiescer une « machine à graver » n'a pas rencontré un franc succès. S'il y avait bien une petite majorité pour approuver son achat, les présents dans leur majorité (nous étions une quarantaine), se sont montrés indécis. Manifestement le sujet mérite quelques explications.

La gravure du BICYCODE sur le cadre

Il reste que si le marquage est bien une nécessité, être fiché ne plaît pas à tout le monde, notamment à ces cyclistes nos frères, qui cultivent un esprit frondeur voire quelque peu libertaire !

De fait le marquage préconisé est relativement discret. Il comporte 14 caractères gravés sur le côté droit du tube de selle. Il ne s'agit donc pas de plaques minéralogiques comme celles utilisées sous l'occupation en 39/45 ! Mais il ne s'agit pas non plus d'un marquage caché sous le boîtier de pédalier qui nécessite de retourner le vélo pour lire son numéro. Pas très pratique pour une vérification discrète !

Le marquage est réputé inaltérable. Il est réalisé de préférence par une gravure à la fraise toujours au même endroit. Sur un tube mince, la gravure est de fait difficile à maquiller et représente une vraie garantie contre le vol.

De plus les déclarations de vol s'en trouvent simplifiées. Pour les policiers et gendarmes il suffit de relever le numéro, le BICYCODE, plutôt que d'avoir à noter diverses caractéristiques techniques que les propriétaires ont souvent des difficultés à définir précisément, comme par exemple la couleur du cadre.

La gravure, après vérification de la facture et d'une pièce d'identité, est effectuée en quelques minutes et ne coûte que de 3 à 5 €. Elle n'est encore réalisable que dans une douzaine de villes, mais le nombre de sites augmente régulièrement. A Strasbourg le CADR67 (le REVV local), avait gravé entre juin et septembre 2004 plus de 600 vélos. A Lyon, Grenoble, Chambéry, Nantes, l'opération est bien partie. A Angers c'est un Vélociste (les Cycles Cesbron), qui a pris l'opération en main. Paris a démarré en septembre à la Maison Roue Libre Bastille.

Notons encore le Centre d'aide par le travail (CAT) de l'Association des Paralysés de France à Quetigny en Côte d'Or, qui a pris en charge la gravure des vélos depuis décembre dernier.

Le site Internet des vélos volés <http://www.fubicycode.org>

L'opération marquage ne suffit pas en soi. La FUBicy l'accompagne de la création d'une « liste noire » consultable par tous (les usagers mais aussi la Police), sur Internet. Ce site permet de déclarer le vol des vélos et de vérifier que tel vélo vendu d'occasion n'est pas volé. Il permet également de recueillir des éléments permettant d'identifier le propriétaire d'un vélo « retrouvé ». Il dissuade également le recel

A cette fin le BICYCODE est accompagné d'un code confidentiel. Ce code connu du seul propriétaire permet de l'identifier pour les déclarations de vol sur le site.

Nous avons voulu également que l'usage d'un PC et d'une liaison Internet ne soit pas obligatoire pour accéder au site. Ainsi il est possible de se connecter au moyen d'un téléphone classique. D'où la gestion du site par un « serveur vocal » et le choix d'un code de marquage n'utilisant que des chiffres.

Le serveur vocal : **0 825 560 030**

Le financement du site a heureusement été rendu possible grâce au concours financier de la fondation

TRANSDEV.

Le démarrage de l'opération est incontestablement un succès pour la FUBicy, mais pour autant les « choses n'allaient pas de soi ». Au contraire il a fallu vaincre les scepticismes et d'abord au sein même de la FUBicy. Les Autorités ne nous ont pas soutenus non plus. Avec des réactions du genre « ça existe déjà » ! La police gère bien un fichier des objets volés, mais combien de vélos ont-ils été restitués à leur propriétaire en utilisant ce fichier ? Aucun à ma connaissance ! Au mieux certains fonctionnaires laissaient entendre, sans le dire clairement : « c'est bien ce que vous faites, continuez ».

Nota : le premier vélo volé et déclaré sur le site le 19 juin, porte le n° 0467001 0002221

Le site est d'ores et déjà opérationnel, excepté le « serveur vocal ». Sa mise en route est en cours et par ailleurs nous réfléchissons au marquage des vélos neufs par les constructeurs. Il n'y a actuellement aucune obligation légale, mais certains constructeurs s'interrogent, le marquage pouvant constituer un argument de vente auprès de leur clientèle.

Une machine à graver pour les REVVeurs ?

La machine à graver peut être gérée par une association ou par un Vélociste ou par une collectivité territoriale. Ici nous souhaiterions qu'à terme elle soit mise en œuvre par la Vélostation que nous appelons de nos vœux sur le parvis de la gare SNCF de Valence Ville. Mais la réalisation de cette Vélostation se fait attendre... Alors pourquoi ne pas commencer dès maintenant à effectuer des marquages en ville à l'occasion de nos manifestations, et/ou comme l'association Place au Vélo à Nantes, en offrant ce service gratuitement aux nouveaux adhérents ?

Lucien Alessia

Les antivols

La commission antivols de la FuBicy a été prise en charge par REVV. C'est Nicolas MARTIN qui a effectué les tests des antivols. Une procédure a été élaborée et des techniques ont été mises en place. Ce gros travail a donné des résultats intéressants. Vous trouverez ci-dessous un article de Nicolas Martin. Nous n'avons pas pu reproduire ici les détails des résultats pour chaque produit (47 ont été testés). Le tableau complet est consultable sur le site de REVV.

L'homologation

Les antivols testés sont classés en trois catégories : les systèmes non homologués, les systèmes homologués de niveau 1 et les homologations de niveau 2.

Le niveau 1 est attribué aux antivols qui résistent aux effractions nécessitant uniquement des instruments « discrets », de dimensions inférieures à 35 cm (facilement dissimulés), dans un temps court. Il correspond à des vols « éclairs » sur la voie publique.

Le niveau 2 est attribué aux antivols qui résistent aux effractions utilisant des outils plus agressifs mais moins discrets (dimensions inférieures à 60 cm), dans un temps donné. Il correspond à des vols dans des lieux à l'écart des témoins ou la nuit.



le banc d'essai installé par REVV

Les différents types d'antivols

Câbles — Les câbles d'un diamètre inférieur à 10 mm ne résistent pas plus de 2 secondes ! L'outil coupable, que nous ne dévoilerons pas, est de

dimension inférieure à 18 cm et est très facilement dissimulé et excessivement discret à utiliser.

Les câbles de dimension supérieure à 10 mm (testés jusqu'à 24 mm) offrent une résistance plus longue, mais toujours inférieure à 50 secondes. Les brins d'acier qui permettent la souplesse constituent le point faible car ils peuvent être coupés plus facilement. En conclusion, les antivols à câble sont à bannir absolument, d'autant qu'ils ne coûtent pas forcément beaucoup moins cher que les autres types.

Tous les résultats des tests sont sur notre site

www.valence.fubicy.org

Vous pouvez également les obtenir en écrivant au siège de l'association

Chaînes — Les chaînes dont la section des maillons est inférieure à 5 mm ne sont pas homologuées même au niveau 1. Pour atteindre le niveau 1, il leur faut un diamètre minimal de 6 mm, en acier très dur. Des chaînes homologables au niveau 2 seraient sans doute d'un poids rédhibitoire. Donc, ces antivols sont généralement à déconseiller.

Antivols fixes — Nous avons décidé de tester ces antivols car ils constituent un complément très intéressant à un antivol U :

Ils empêchent le vol de la roue arrière lorsque le cadre et la roue avant sont attachés à un point fixe, pour les arrêts longs.

Ils sont une protection pratique lors des arrêts courts car rapide à verrouiller, par exemple pour acheter le pain ou le journal en l'absence de point d'attache fixe.

Ces antivols sont très utilisés aux Pays-bas et en Allemagne, et souvent montés d'origine sur les vélos.

Nous avons testé les deux marques de référence ABUS et AXA. Ces antivols se sont révélés très solides. Leur ouverture par effraction nécessite d'appliquer des forces importantes, susceptibles d'endommager le vélo.



Antivols en U — Les antivols en U sont les plus sûrs et offrent globalement les meilleures performances. Toutefois, il semble que les serrures à clé cylindrique soient extrêmement vulnérables ; il existe une technique qui permet d'ouvrir ces serrures avec simplement un stylo Bic ! En conséquence nous avons décidé d'annuler l'homologation de tous les antivols à clé cylindrique dans l'attente d'informations complémentaires de la part des constructeurs et de tests spécifiques.

Nicolas Martin

REVV - Valence

Rappel des principales règles de stationnement

▶ Utiliser de préférence un antivol en « U » à clé plate.

▶ Attacher le cadre et si possible la roue avant à un point fixe.

▶ Attacher son vélo dans un lieu public très visible (les voleurs préfèrent la discrétion...).

▶ Accrocher votre vélo de préférence en hauteur (antivol au-dessus de 50 cm).

5 décembre 2004, balade militante ...

Nous avons prévu de suivre le trajet du S5 de la carte de la *Drôme A Vélo* qui a la particularité de contourner, à l'est, l'agglomération valentinoise. Une trentaine de cyclistes était au rendez-vous pour cette matinée pourtant un peu frisquette.

Nous avons emprunté la piste cyclable de l'avenue Victor Hugo en un long défilé et nous avons fait sensation avec tous nos gilets fluos. Passage souterrain Kléber et nous avons rejoint les Auréats puis une petite route tranquille à proximité de Portes-lès-Valence.

Nous sommes passés au nord de Beauvallon et bientôt nous sommes arrivés au Parc de Lorient pour un petit arrêt.

Départ en direction du nord de Beaumont lès Valence, toujours en suivant le balisage *Drôme à Vélo* et tout à coup, ô surprise, le gué annoncé au niveau de la ferme Chenevier est impraticable : de l'eau jusqu'aux mollets

par 3°C, ce n'est vraiment pas raisonnable !

Nous sommes obligés d'abandonner le balisage Drôme à vélo et de rebrousser chemin pour rejoindre Malissard puis le chemin de la Forêt qui nous ramène en centre ville.

A la suite de cette mésaventure, nous avons écrit au Maire de Beaumont, avec copie au Conseil Général de la Drôme pour lui demander de faire le nécessaire

pour assurer la continuité de ce balisage. La réponse du maire n'est pas encourageante : « ...*les finances communales ne permettent pas de dégager les crédits nécessaires...* ». Depuis, un contact a été pris avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore qui répond n'être pas concerné par ce problème et nous renvoie au maire de Beaumont. Franchement, quand on sait que la Drôme a été leader

en matière d'itinéraires cyclables, ce serait dommage de décourager des vacanciers assez motivés pour avoir investi dans une carte !



Ci-joint une photo du gué précédent, au niveau de Laye, exemple d'aménagement réussi.

Le vélociste du mois

Mais y a-t-il un Vélociste dans la ville ?

En ville les disparitions des artisans Vélocistes se poursuivent. Il y a quelques années, M. Gasparo à Guilhaud-Granges a pris sa retraite sans avoir pu transmettre sa boutique à un confrère. Plus récemment on déplore la fermeture de Magic-Vélo, place de la Dragonne à Valence, et du successeur de René Jouve qui a jeté l'éponge à Portes-lès-Valence. Sur Valence, rue Faventines, c'est M. Valla comme nous l'annoncions dans le précédent REVVeries, qui a fermé boutique fin 2004, sans trouver de repreneur. Même situation à Valence où Monsieur

Reboulet de Chateaufort annonce son prochain départ en retraite. D'autres, comme Giraud Cycles de l'avenue Victor Hugo, s'interrogent sur la possibilité de continuer à commercialiser des vélos en centre ville !

Ces désaffections ne sont pas le signe d'une baisse de la pratique du vélo, mais le résultat de la commercialisation des vélos par des hypermarchés et / ou des magasins de sport spécialisés, le plus souvent à la périphérie de la cité. Jouant sur des volumes de vente importants, ils attirent de nombreux acheteurs à l'affût du meilleur prix. Et tant pis s'il faut prendre sa voiture pour aller acheter un vélo ou des accessoires !

On ne peut pas être contre la recherche du moindre coût, sauf

que la qualité est rarement au rendez-vous. Quant aux Services Après Vente « évanescents » de certains hypermarchés, ils ne sont pas au niveau de ceux pratiqués par les Vélocistes « à l'ancienne » comme cet artisan qui connaît ses clients et ses produits et qui a toujours une solution de rattrapage pour récupérer des situations difficiles.

En sens inverse et à notre connaissance, il n'y a eu récemment qu'une seule installation d'un Vélociste en ville, c'est la Bouticycle à Bourg-lès-Valence quai Maurice Barjon. Nous souhaitons la réussite à son responsable Olivier Delemps, mais son installation ne compense pas la disparition de tous les Vélocistes cités ci-dessus.

La place du vélo à Guilhaerand

L'article du Revveries de novembre 2004 « A Guilhaerand-Granges le vélo recule » m'a interpellé et un peu étonné, car je n'avais pas cette impression. J'ai donc décidé de vérifier en sillonnant Guilhaerand, à vélo bien sûr, ce qui m'a permis de reprendre du fromage et du vin ce soir-là, ainsi que de repérer un restaurant que je ne connaissais pas. Ma conclusion toute personnelle fut la suivante et n'étonnera que ceux qui ne savent pas qu'il est très difficile de reculer à vélo : « A Guilhaerand, le vélo avance paisiblement ».

Des points positifs

- ▶ L'aménagement de l'avenue Georges Clémenceau : bandes cyclables, contre-allée piétons et cycles.
- ▶ La piste cyclable du bord du Rhône dont la prolongation vers le Nord est prévue.
- ▶ Les bandes cyclables des avenues Henri Dunant et Youri Gagarine.
- ▶ Une bande cyclable sur une partie de la rue Jean Moulin.
- ▶ Des bandes cyclables sur la plupart des avenues récentes.
- ▶ Quelques sas à vélo.

Quelques ratés.

En ce qui concerne le carrefour de l'avenue de la République et de la rue Montgolfier, c'est effectivement un aménagement raté du point de vue des nombreux cyclistes allant de St Péray à Valence. Pour autant la piste cyclable n'a pas pu être « supprimée », car elle n'existait pas. Simplement la traversée Ouest-Est de ce carrefour est un peu moins bonne. Pour le même prix, ce carrefour aurait pu être bien plus réussi.



Des interrogations.

Quand au futur rond-point au Nord-Est d'Auchan, je n'ai pas encore d'opinion tranchée, mais je crains que l'aménagement cyclable ne soit effectivement mauvais, du moins dans un premier temps.

Tout cela nous fait toucher du doigt le problème de fond, le manque de compétences fréquent des aménageurs, et en ce qui concerne Guilhaerand, l'absence d'une pression constructive en faveur du vélo.

En ce qui me concerne, je ne suis plus motivé, j'ai été profondément blessé en 2000 par les mouvements de défense du rond-point de la place des 5 continents et des speedés de l'avenue Georges Clémenceau, animés par des soi-disant défenseurs du vélo, dont certains adhérents de REVV. Je ne résiste pas au plaisir pervers de citer un des tracts que j'ai soigneusement conservé : *Un « mini » rond-point, mal conçu, devant le collège Charles de Gaulle, Avenue Georges Clémenceau, est très difficile à négocier.*

Une vraie réussite.

A posteriori, je suis très fier d'avoir contribué à ce rond-point, réclamé depuis longtemps par les professeurs du collège et les Fédérations de parents d'élèves, dont je joins la photo avec plaisir. Et tant pis si seuls les vélos n'ont pas à ralentir en le traversant.

Avec 4 ans de recul, il faut constater l'évidence ; la circulation automobile dans ce secteur critique de Guilhaerand (Collège, Gymnase, Médiathèque, Poste, Mairie, Agora, Eglise, Temple, Caisse d'Epargne) a été apaisée et diminuée par cet aménagement nécessaire pour rectifier l'aménagement précédent erroné.

Pour que le vélo avance encore plus vite à Guilhaerand, je pense qu'il suffirait d'une critique dont l'objectif soit plus technique et moins politique.

Guy Dalberta

*Des adhérents de REVV prennent la parole pour nous parler de la vie cycliste dans leur quartier :
Merci Cybèle et Adrien pour votre article !*

Si vous aussi vous souhaitez prendre la parole dans ce journal, nous raconter votre expérience, donner votre avis ... n'hésitez pas et contactez nous...

Pratique du vélo par les « anciens » à Chateauvert

Habitant à Chateauvert depuis quelques mois, nous avons été très surpris de voir autant de personnes âgées se déplacer en vélo dans le quartier, alors qu'il y a très peu d'enfants ou même d'adultes. Mon frère et moi avons donc fait une petite enquête pour connaître les habitudes des habitants du quartier concernant l'utilisation du vélo, et leurs attentes.

Un mercredi matin, en deux heures, nous avons comptabilisé 22 personnes «âgées» circulant en vélo sur la rue Chateauvert au niveau des commerces près de la Poste. Douze personnes, surtout des femmes, n'ont pas voulu répondre à nos questions. En revanche 10 personnes ont accepté nos questions.

Nous avons interrogé des personnes entre 52 et 83 ans (la moyenne d'âge est de plus de 70 ans).

Voici la synthèse des réponses à nos questions (en moyenne) :

Le vélo est apprécié car il permet de se déplacer facilement, sans contraintes.

La pratique du vélo est aussi une détente, un plaisir, et un moyen de transport économique.

Les personnes utilisent le vélo pour faire leur course, aller à des rendez-vous.

Le trajet moyen est d'environ 1 km.

Toutes les personnes interrogées font régulièrement du vélo depuis

leur enfance.

Les plus âgés en bonne santé roulent en ville tous les jours, alors que la génération d'en dessous roule moins (ils utilisent la voiture).

Personne n'est totalement satisfait des conditions de circulation : les voitures roulent trop vite, les vélos ne sont pas assez protégés, il y a des débris qui traînent sur le bord de la route, le revêtement est de mauvaise qualité.

Quand on leur demande ce qu'ils voudraient voir améliorer, ils répondent à l'unanimité qu'il faudrait que la chaussée soit de meilleure qualité et qu'il y ait des pistes cyclables protégées.



Tous nous ont dit être intéressés pour recevoir un exemplaire de REVV...eries et une personne nous a même dit qu'elle allait adhérer à REVV.

Nous aimons faire du vélo et nous espérons pouvoir en faire jusqu'à 83 ans comme les «anciens» du quartier de Chateauvert !

Cybèle et Adrien
(12 ans et 9 ans)

La prochaine BOURSE AUX VELOS

se tiendra
le samedi 21 mai 2005
de 10h30 à 16h 30
Place Saint Jean

Eclairages vélo : la FUBicy réclame des normes de qualité exigeantes

La période hivernale met en évidence le manque d'éclairage des vélos. Des cyclistes de tous âges se rendent quotidiennement à l'école ou au travail sans être éclairés. La Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUBicy) s'émeut de ce problème depuis de nombreuses années et même depuis 4 ans des campagnes de sensibilisation : «Cyclistes, brillez !» ou «A vélo, la lumière c'est la vie». Aujourd'hui, la FUBicy veut aller plus loin.

L'obligation d'équiper tous les vélos neufs d'un éclairage n'a pas permis d'améliorer la situation. En effet, les constructeurs équipent le plus souvent les bicyclettes d'un éclairage « alibi », à faible rendement, aux connexions peu fiables, et d'une durée de vie ridiculement faible pour qui veut circuler régulièrement à vélo. Les cyclistes ne choisissent pas d'avoir un éclairage défectueux : ils le subissent.

La circulation à vélo se développe. A l'heure où la sécurité sur les routes est une priorité, où les progrès techniques réalisés en matière d'éclairage automobile sont impressionnants, il est temps d'obliger les constructeurs et les importateurs à équiper les vélos d'un éclairage performant et fiable. Cet équipement n'est pas un « accessoire », il doit être testé et validé par des normes de qualité exigeantes. Faute de quoi les cyclistes, particulièrement en hiver, risquent de payer un lourd tribut à cette lacune en matière de sécurité routière.

Contact : fubicy@fubicy.org

AGENDA

- Dimanche 20 mars 2005 **BALADE « Valence au fil de la vie militaire » de 10h à 12 h (rendez-vous au kiosque PEYNET) avec Valence Ville d'Art et d'Histoire Participation : 2 € par adulte**
- Mardi 22 mars 2005 **Masse critique 18 h 00 au Kiosque PEYNET pour 3/4 d'heure en ville à vélo**
- Dimanche 17 avril 2005 **BALADE « Urbanisation vers 1900 dans les quartiers Est » de 10h à 12 h (rendez-vous au kiosque PEYNET) avec Valence Ville d'Art et d'Histoire Participation : 2 € par adulte**
- Vendredi 22 avril 2005 **Masse critique 18 h 00 au Kiosque PEYNET pour 3/4 d'heure en ville à vélo**
- Samedi 21 mai 2005 **BOURSE AUX VELOS 10 h 30 à 16 h 30 Place Saint Jean VALENCE**
- Dimanche 22 mai 2005 **Masse critique 18 h 00 au Kiosque PEYNET pour 3/4 d'heure en ville à vélo**
- Dimanche 5 juin 2005 **FETE DU VELO : balade, rassemblement de cyclistes, pique-nique.**

Fête du vélo 2005

Réservez dès maintenant le **dimanche 5 juin** pour participer à la fête du vélo. En collaboration avec le Conseil Général, et, on l'espère la mairie de Valence, REVV organise ce jour-là une balade avec pique nique et animations au parc de Lorient. Le trajet empruntera essentiellement des itinéraires de la « Drôme à vélo », aller par le plateau de Lautagne, retour par Malissard et l'allée de la forêt. REVV aura besoin d'un bon nombre d'adhérents pour assurer la réussite de cette journée.



Vous perdez votre REVVeries, vous vous perdez dans votre agenda, Monique se propose de vous rappeler, par mèl, nos principaux rendez-vous.

Envoyez votre adresse à moniq.bruyere@free.fr

Inauguration du pont des Lônes

Plus de 130 cyclistes accompagnés de rollers étaient au rendez-vous le dimanche 19 décembre 2004 pour un circuit à vélo qui inaugurerait le Pont des Lônes.

Une boucle tranquille, sur un pont exclusivement consacré cette journée-là aux modes de déplacement appelés doux, c'est à dire non motorisés.

Un arrêt avec dégustation bienvenue de biscuits et boissons chaudes a permis de découvrir de plus près l'édifice doté d'une piste cyclable dans les deux sens. Le retour sur Valence s'est fait par les rives ardéchoises du Rhône. Un beau tour, une belle inauguration avec un long défilé de cyclistes heureux de profiter du site en avant première

22, v'là les vélos

Des cyclistes se sont à nouveau donné rendez-vous ce mercredi 22 décembre à 18h, devant le kiosque Peynet, pour une autre balade ensemble. Ce rassemblement festif - des vélos affichaient les couleurs et les guirlandes de Noël, les lumières aussi! - veut défendre et rappeler les vertus et la pertinence de la bicyclette pour les déplacements urbains. N'hésitez pas à le rejoindre, à vélo ou en rollers, pour un tour dans la ville d'environ trois-quarts d'heure. C'est tous les 22 de chaque mois !

